

LGV MEDITERRANEE- SECTEUR DE LA PLAINE D'ORANGE

Clôture de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Secteur Plaine d'Orange

Conformément aux dispositions de la loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, le Département de Vaucluse est maître d'ouvrage des procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier. À ce titre, il a diligenté les études préalables à l'aménagement foncier liées à la LGV Méditerranée. Les phases préalables de l'opération d'aménagement foncier se sont terminées à l'été 2010 après avis favorable de la Commission Intercommunale concernant l'opportunité d'un aménagement foncier agricole et forestier, enquête publique portant sur le périmètre et les prescriptions environnementales et avis favorable des Conseils Municipaux.

Par arrêté du 5 mai 2011 portant sur le secteur "Plaine d'Orange", le Président du Conseil départemental de Vaucluse a ordonné l'opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

Un travail conséquent de classement des sols en concertation avec les acteurs locaux a conduit après de nombreuses réunions de travail, à une proposition de projet soumise à enquête publique en janvier 2016.

Les réclamations ont alors été traitées par la Commission Intercommunale puis la Commission Départementale d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

Le projet définitif a fait l'objet d'un arrêté de clôture en date du 29 septembre.

Le nombre de parcelles apportées était de 5369 ; après aménagement, les parcelles attribuées représentent 2063 terrains ce qui se traduit par une augmentation de la taille moyenne des parcelles passant de 3750 m² environ à 9800 m² environ.

Au niveau des aménagements paysagers, le projet conduit à la suppression de 2300 mètres linéaires environ de haies végétales qui seront compensées par la plantation de 6450 mètres linéaires environ.

Les documents associés ont été déposés dans les communes à savoir Caderousse, Mornas, Orange et Piolenc le 4 octobre 2017.

Les plans et Procès-verbaux définitifs sont consultables dans les mairies, ils entérinent les transferts de propriété effectifs à cette date.

Toutefois, les propriétaires ne recevront leur titre de propriété qu'au printemps 2018 après enregistrement final du Service de la Publicité Foncière d'Orange.



Mise à jour le 14 novembre 2017